



COMPTE RENDU INTEGRAL CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023 A 20H30

Le sept avril deux mille vingt-trois, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : BISMES Guillaume, CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, CROUZET Mathieu, DELON Kévin, DELPECH Marie, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, MOLES Géraldine, NODARI Sébastien, PAGES-GRATADOUR Sylvie, REBIERE Catherine, ROCHE Marie-Joëlle, Philippe SUDRES.

Etaient absents excusé ayant donné procuration : Marion BASTIT a donné procuration à Marie DELPECH, Stéphane DOLO a donné procuration à Catherine REBIERE, Jacques MARZIN a donné procuration à Liliane LUGOL.

Mathieu CROUZET est désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Affectation des résultats 2022 pour le budget principal et pour le budget gymnase**
- 2 – Vote des taux des taxes directes locales pour 2023,**
- 3 – Présentation et vote des budgets 2023 pour le budget principal et le budget gymnase**
- 4 – Examen des demandes de subventions aux associations,**
- 5 – Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de l'amphithéâtre et des ruelles du castrum**
- 6 – Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales**
- 7 – Conclusion d'un contrat d'apprentissage au service technique**
- 8 – Besoin d'emploi saisonnier été 2023**
- 9 – Dossier amende de police : plan de financement**
- 10 – Questions diverses**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 3 Mars 2023, en vue de son approbation. Aucune observation n'est faite, le compte rendu est voté à l'unanimité avec une abstention celle de Paméla ROUSSEAU.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2023-8 : la concession d'un administré au cimetière de Lalbenque est rétrocedée à la commune, montant à rembourser 82.32 €,

2023-9 : Mise en place au 01/01/2023 des provisions pour l'étalement des charges locatives et de la taxe sur les ordures ménagères pour les locataires des logements communaux,

2023-10 : Validation d'un devis à la SARL WEINMANN pour des travaux de plomberie dans la maison Flaujac, montant : 7 550 € soit 8 305 € TTC,

ORDRE DU JOUR

1 – Affectation des résultats 2022 pour le budget principal et pour le budget gymnase

PROJET D’AFFECTATION DU RESULTAT 2022

BUDGET PRINCIPAL

Commune de Lalbenque – budget principal

Exercice	2022		
<u>Section de fonctionnement</u>			
	Recettes		2 109 517.83 €
	Dépenses		2 007 439.95 €
	Résultat année		102 077.88 €
	Résultat antérieur		20 638.27€
	Résultat cumulé de fonctionnement		122 716.15 €
<u>Section d'investissement</u>			
	Recettes		630 671.23 €
	Dépenses		598 115.76 €
	Résultat année		32 555.47 €
	Résultat antérieur		-158 880.58 €
	Résultat cumulé d'investissement		-126 325.11 €
<u>Solde global</u>			
	Résultat de fonctionnement cumulé :		122 716.15 €
	Résultat d'investissement cumulé :		-126 325.11 €
	Résultat global (1) :		-3 608.96 €
	Restes à Réaliser		
	Recettes :		507 321.00 €
	Dépenses		414 600.00 €
	Solde des restes à réaliser (2) :		92 721.00 €
	<u>Solde réellement disponible (1+2) :</u>		89 112.04€
<u>Projet d'Affectation du résultat :</u>			
	Résultat d'investissement :		-126 325.11 €
	Solde des restes à réaliser :		92 721.00 €
	Solde global investissement :		-33 604.11 €
	Résultat de fonctionnement à affecter :		122 716.15 €
	Utilisation du résultat de fonctionnement		
	Couverture du déficit d'investissement (1068) :		33 604.11 €
	Report à nouveau en fonctionnement :		89 112.04 €

Après examen et délibération, l'affectation du résultat pour l'exercice 2022 est votée à l'unanimité.

PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT 2022

BUDGET GYMNASSE

Commune de Lalbenque – budget Gymnase

Exercice 2022

Section de fonctionnement

Recettes	59 054.86 €
Dépenses	54 659.85 €
Résultat année	4 395.01 €
Résultat antérieur	46 567.35 €
Résultat cumulé de fonctionnement	50 962.36 €

Section d'investissement

Recettes	7 667.00 €
Dépenses	0 €
Résultat année	7 667.00 €
Résultat antérieur	23 001.00 €
Résultat cumulé d'investissement	30 668.00 €

Solde global

Résultat de fonctionnement cumulé :	50 962.36 €
Résultat d'investissement cumulé :	30 668.00 €

Résultat global (1) : 81 630.36 €

Restes à Réaliser	
Recettes :	0 €
Dépenses	0 €

Pas de restes à réaliser (2) : 0 €

Solde réellement disponible (1+2) : 81 630.36 €

Projet d'Affectation du résultat

Résultat d'investissement :	30 668.00 €
Solde des restes à réaliser :	0.00 €
Solde global investissement :	30 668.00 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 50 962.36 €

Utilisation du résultat de fonctionnement

Pas de déficit d'investissement, donc pas d'affectation :	0.00 €
Report à nouveau en fonctionnement ligne 002 :	50 962.36 €

Après examen et délibération, l'affectation du résultat pour l'exercice 2022 est votée à l'unanimité.

2 – Vote des taux des taxes directes locales pour 2023

Depuis 2021, avec la suppression de la taxe d'habitation, la commune n'avait plus que 3 taux à voter (taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie et contribution foncière des entreprises).

Avec la suppression de la taxe d'habitation, le taux du foncier bâti a été complété par le taux du foncier bâti du Département (soit 23.46 %),

Les taux étaient les suivants :

Taxe Foncière bâtie :	37.24 % (13.78 % taux communal + 23.46%)
Taxe foncière non bâtie :	130.32 %
CFE :	16.15 %

En 2022, pas d'augmentation des taux, car augmentation des bases d'imposition (+ 3.40 %).

Pour 2023 : nous avons de nouveau 4 taux à voter, il a été rajouté la taxe d'habitation mais uniquement sur les résidences secondaires. Le taux reporté par l'administration fiscale est de 11.10 %. Il correspond au taux voté par la commune pour la taxe d'habitation avant la réforme de 2021.

Le produit 2023 de la fiscalité à taux constant est de 804 056 €.

Madame le Maire propose à nouveau de ne pas augmenter les taux pour la 3^{ème} année consécutive, compte tenu que les bases d'imposition ont encore augmenté (+7.10 %) pour contrer la hausse de l'inflation.

Sylvie PAGES-GRATADOUR prend la parole et suggère qu'il aurait été préférable de proposer une baisse des taux compte tenu de cette hausse successive des bases d'imposition pour 2022 et 2023, soit plus de 10 %. Elle trouve important que les administrés soient informés de la hausse des bases.

Madame le Maire indique que le prochain journal est en cours de finition et que ces éléments seront communiqués. Elle indique que la proposition pour cette année est de ne pas augmenter les taux et elle propose de voter ce point de l'ordre du jour.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à la majorité avec une abstention celle de Sylvie PAGES-GRATADOUR le maintien des taux actuels de la manière suivante :

Taxe Foncière bâtie :	37.24 %
Taxe foncière non bâtie :	130.32 %
Taxe d'habitation :	11.10 %
CFE :	16.15 %

3 – Présentation et vote des budgets 2023 pour le budget principal et le budget gymnase

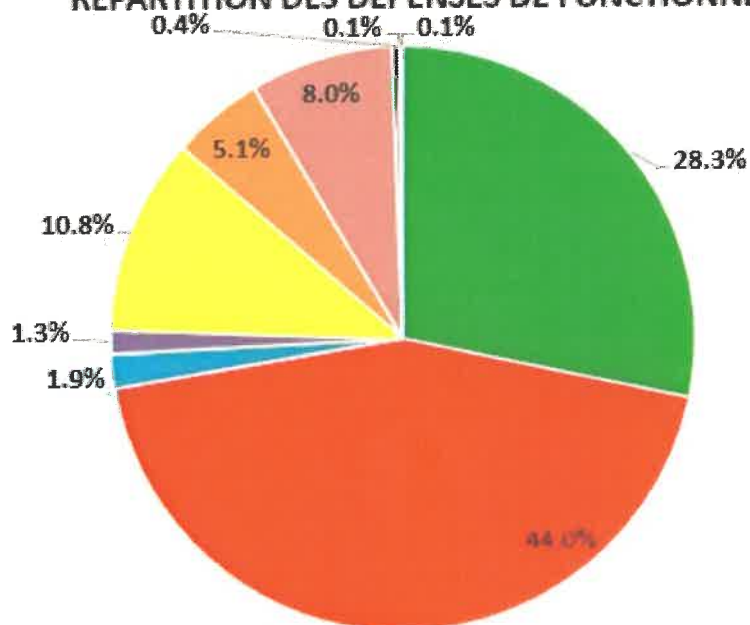
Budget principal

Le budget 2023 est présenté pour un montant de 2 260 141 € en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

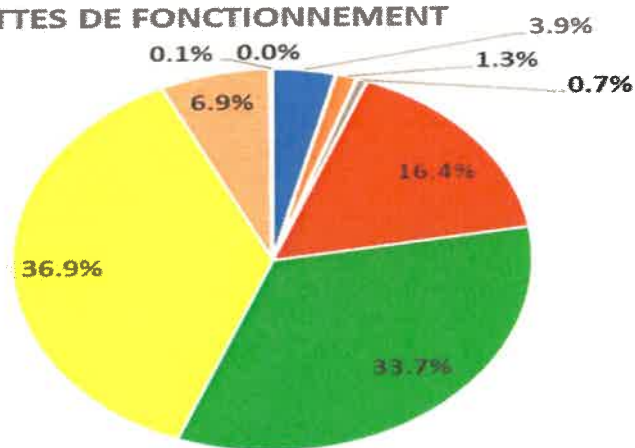
DEPENSES			RECETTES		
CHAP	LIBELLE	PREVU 2023	CHAP	LIBELLE	PREVU 2023
011	Charges à caractère général	640 450.00 €	002	Excédent reporté	89 112.04 €
012	Charges de personnel	995 170.00 €	013	Atténuations de charges	30 000.00 €
014	Atténuation de produits	42 571.00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000.00 €
022	Dépenses imprévues	30 000.00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	370 150.00 €
023	Virement de la section d'investissement	244 355.00 €	73	Impôts et taxes	761 815.00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	115 000.00 €	74	Dotations, subventions et participations	835 060.00 €
65	Autres charges de gestion courante	179 695.00 €	75	Autres produits de gestion courante	156 000.00 €
66	Charges financières	8 500.00 €	76	Produits financiers	3.96 €
67	Charges exceptionnelles	2 000.00 €	77	Produits exceptionnels	3 000.00 €
68	Dotations aux provisions	2 400.00 €			
TOTAL		2 260 141.00 €	TOTAL		2 260 141.00 €

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



- O11 Charges à caractère général
- O12 Charges de personnel
- O14 Atténuation de produits
- O22 Dépenses imprévues
- O23 Virement de la section d'investissement
- O42 Opération d'ordre de transfert entre sections
- 65 Autres charges de gestion courante
- 66 Charges financières
- 67 Charges exceptionnelles
- 68 Dotations aux provisions

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



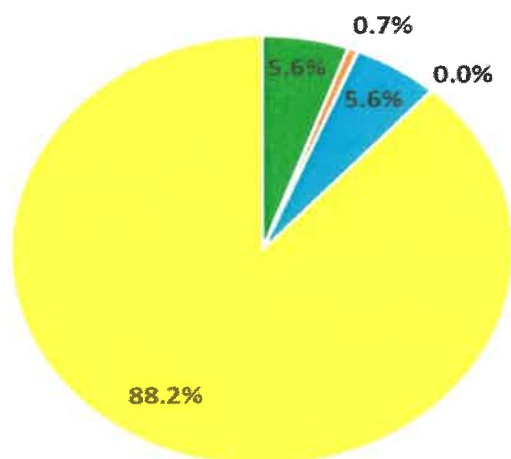
- 002 Excédent reporté
- 013 Atténuations de charges
- 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations, subventions et participations
- 75 Autres produits de gestion courante
- 76 Produits financiers

La section d'investissement est équilibrée avec un montant de **2 272 225 €**.

Le montant prévisionnel des dépenses d'équipement est de **2 003 400 €**

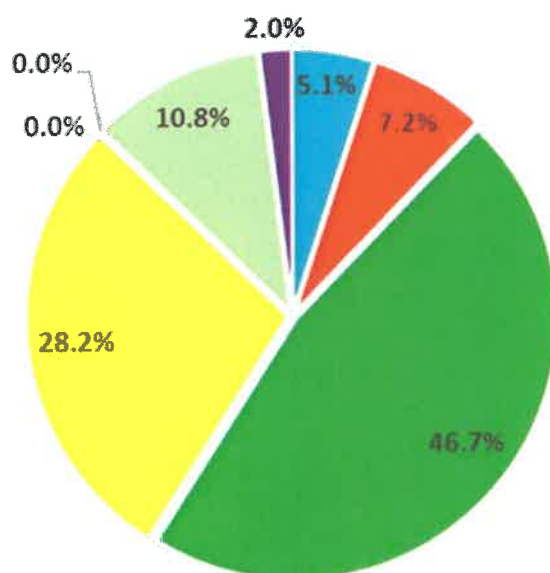
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
CHAP	LIBELLE	RESTE A REALISER 2022	NOUVEAUX CREDITS	TOTAL CREDITS 2023	CHAP	LIBELLE	RESTE A REALISER 2022	NOUVEAUX CREDITS	TOTAL CREDITS 2023
001	Déficit d'investissement			126 325.11 €	040	Opérat° d'ordre transfert entre sect°		115 000.00 €	115 000.00 €
040	Opérations d'ordre transfert entre section		15 000 €	15 000 €	10	Dotation, fods réserves, fctva, TLE		164 604.11 €	164 604.11 €
16	Emprunts et dettes assimilées		126 499.89 €	126 499.89 €		FCTVA		74 000.00 €	74 000.00 €
165	Dépôts et cautionnements	600.00 €	400 €	1 000 €		Taxe d'aménagement		57 000.00 €	57 000.00 €
21	Investissement	414 000.00 €	1 589 400 €	2 003 400 €		AFFECTATION PROPOSEE		33 604.11 €	33 604.11 €
					13	Subventions d'investissement	506 721 €	555 464.80 €	1 062 185.80 €
					16	Emprunts et dettes assimilées		640 080.09 €	640 080.09 €
					165	Dépôts et cautionnements	600 €	400.00 €	1 000.00 €
					021	Virement de la section de fonct		244 355.00 €	244 355.00 €
					024	Produits des cessions d'immobilisations		45 000.00 €	45 000.00 €
	TOTAL	414 600.00 €	1 731 299.89 €	2 272 225.00 €		TOTAL	507 321 €	1 764 904.00 €	2 272 225.00 €

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



- OO1 Déficit d'investissement
- O40 Opérations d'ordre de transfert entre sect°
- 16 Emprunts et dettes assimilées
- 165 Dépôts et cautionnements
- 20-21-23 Investissement

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



- O40 Opérat° d'ordre transfert entre sect°
- 10 Dotation, fods réserves, fctva, TLE
- 13 Subventions d'investissement
- 16 Emprunts et dettes assimilées
- 165 Dépôts et cautionnements
- 21 Immobilisations corporelles
- O21 Virement de la section de fonct

Présentation du détail des opérations d'investissement :

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	CREDITS 2023
Acquisitions foncières	8 000.00 €
Programme de défense incendie	82 000.00 €
Acquisitions matériels et mobiliers divers	40 000.00 €
Amélioration bâtiments communaux	45 000.00 €
Complexe sportif, plaine de jeux	50 000.00 €
Voirie réseaux divers (pluvial, etc..)	40 000.00 €
Rénovation toiture maison Boissy	70 000.00 €
Aménagement de bourg : amphithéâtre et réfection ruelles	388 000.00 €
Atlas sur la biodiversité	30 000.00 €
Dissimulation de réseaux	12 000.00 €
Socle numérique école élémentaire	1 000.00 €
Budget participatif	58 000.00 €
Aménagement parking à St Hilaire et rénovation maisonnette	119 400.00 €
Réhabilitation logement ST HILAIRE et salle des fêtes	35 000.00 €
Aménagement secteur Piboulède	10 000.00 €
Plan relance cantine (achat matériels-formations)	8 000.00 €
Aménagements espaces publics et loisirs (piscine et pigeonnier)	64 000.00 €
Programme Voirie 2022	31 000.00 €
Programme de restauration des puits	10 000.00 €
Etude urbaine - aménagement cœur de village	70 000.00 €
Rénovation du presbytère	300 000.00 €
Travaux de rénovation Maison FLAUJAC	30 000.00 €
Restructuration des sanitaires de l'école	81 000.00 €
Réfection de la trappe ST QUIRIN	7 000.00 €
Etude actualisée EGLISE ST QURIN	16 000.00 €

Programme voirie 2023	50 000.00 €
Travaux de clôture à la gendarmerie	90 000.00 €
Création d'espaces d'associations et d'expositions rue du paradis	228 000.00 €
Rénovation clos et couvert de l'église ST QUIRIN	30 000.00 €
TOTAL DEPENSES OPERATION	2 003 400.00 €

Soit un cumul de budget des deux sections en dépenses et en recettes : **4 532 366 €**

Après examen et délibération, le budget principal de la commune est voté à la majorité avec 5 votes contre (Sylvie PAGES-GRATADOUR, Catherine REBIERE, Géraldine MOLES, Mathieu CROUZET, Stéphane DOLO)

Budget Gymnase

Détail de la section de fonctionnement :

O11	Charges à caractère général	49 100.00 €
65	Charges de gestion courante	10.00 €
66	Charges financières	0 €
O23	Virement à la section d'investissement	52 190.00 €
042	Amortissements	7 667.00 €
	Total des dépenses	108 967.00 €
70	Ventes d'électricité	58 000.00 €
OO2	Report en fonctionnement	50 962.36 €
	Total des recettes	108 967.00 €

Détail de la section d'investissement : équilibre à hauteur de 90 525 €

23	Immobilisations en cours (non affecté)	90 525.00 €
	Total des dépenses	90 525.00 €
001	Excédent de fonctionnement reporté	30 668.00 €
O21	Virement de la section de fonctionnement	52 190.00 €
O40	Amortissement de la toiture	7 667.00 €
	Total des recettes	90 525.00 €

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le budget du gymnase pour 2023.

4 – Examen des demandes de subventions aux associations

Madame le Maire laisse la parole à Magali COQUOIN, adjointe et vice-présidente de la commission lien social et vie associative pour présenter les demandes de subventions aux associations.

La liste est la suivante :

ASSOCIATIONS	Proposition de la commission	Vote du conseil municipal
ANIMATION ST GENIES	400 €	Unanimité
APE PUBLIC	700 €	Unanimité
APEL STE THERESE	600 €	Unanimité
ARET	300 €	Unanimité
ASEL	400 €	Unanimité
BABEL GUM	1 000 €	Unanimité
BASKET CLUB LALBENQUE	1 000 €	Unanimité
CLUB DE PÊCHE	300 €	Unanimité, sauf Catherine REBIERE qui ne prend pas part au vote
CLUB INFORMATIQUE	150 €	Unanimité
COMITÉ DES FÊTES DE ST HILAIRE	800 €	Unanimité
COMITÉ DES FÊTES LALBENQUE	2 500 €	Unanimité sauf Géraldine MOLES qui ne prend pas part au vote
FCLF	8 000 €	Unanimité
FNACA	150 €	Unanimité
CAP LALBENQUE	700 €	Unanimité
IN ALLEGRIA	400 €	Unanimité
LAC'REACTIVITÉ	1 000 €	Majorité avec Géraldine MOLES qui s'abstient
LA CHAMBRE A CONCERTS	800 €	Unanimité
LALBENQUE FUTSAL	500 €	Unanimité
LALBENQUE IMAGES	350 €	Unanimité sauf Magali COQUOIN qui ne prend pas part au vote
LALBENQUE MULTISPORT	600 €	Unanimité
LALBENQUE PETANQUE	250 €	Unanimité
LE CHENE PENSANT	200 €	Unanimité
LE MILLE PATTES	400 €	Unanimité sauf Marie-Joëlle ROCHE qui ne prend pas part au vote
LES AMIS DE LALBENQUE	500 €	Unanimité sauf Myriam LEZOURET-CONQUET et Kévin DELON qui ne prennent pas part au vote

LES AMIS DE PAILLAS	700 €	Unanimité
LE LIVRE UNE AVENTURE	500 €	Unanimité sauf Serge CHARONNAT qui ne prend pas part au vote
LOU AMICS DEL PAÏS	300 €	Unanimité
MODEL CLUB CAHORS	300 €	Unanimité
NI QUEUE NI TÊTE	400 €	Unanimité
QUERCY BLANC MODELISME	1 000 €	Unanimité
REN'ART	500 €	Unanimité
SITE REMARQUABLE DU GOÛT	800 €	Unanimité sauf Philippe SUDRES qui ne participe pas au vote
SULPIC	1 600 €	Unanimité sauf Myriam LEZOURET-CONQUET et Kévin DELON qui ne prennent pas part au vote
ST HUBERT LALBENQUOIS	700 €	Unanimité
ST QUIRIN	200 €	Unanimité
VTT LALBENQUE	700 €	Unanimité sauf Charles LONJOU qui ne prend pas part au vote
VALPARES RUGBY	1 000 €	Unanimité
YOGA	300 €	Unanimité sauf Marie-Joëlle ROCHE qui ne prend pas part au vote
LA TRESSE	500 €	Majorité avec 4 abstentions (Géraldine MOLES, Mathieu CROUZET, Catherine REBIERE, Stéphane DOLO)
Les illuminés du Père Noël	150 €	Unanimité
L'association des trufficulteurs	600 €	Majorité avec une abstention celle de Mathieu CROUZET, 3 contre Catherine REBIERE, Stéphane DOLO et Géraldine MOLES
CHAMBRE DES METIERS	640 €	Unanimité
COOP SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	700 €	Unanimité
COOP SCOLAIRE ECOLE MATERN	400 €	Unanimité
OGEC ST THERESE	200 €	Unanimité sauf Sébastien NODARI qui ne prend pas part au vote
QUERCY CONTACT MONTCUQ	200 €	Unanimité
LE COMBAT DU SOUFFLE	300 €	Unanimité
LES RESTOS DU CŒUR	400 €	Unanimité
SECOURS CATHOLIQUE LALBENQUE	400 €	Unanimité
SECOURS POPULAIRE	400 €	Unanimité
TOTAL	35 890 €	

Mme COQUOIN précise qu'en plus des subventions aux associations, la commune a délibéré en décembre 2022 pour attribuer des participations à des établissements scolaires pour des sorties et voyages scolaires dans l'année.

- L'école élémentaire publique : 11 000 € (à raison de 100 € par enfant : 110 enfants scolarisés)
- Le collège de Lalbenque : sortie à la neige des 6^{ème} et 5^{ème} : 1 350 € (30 collégiens à 45 €)
- Le lycée Clément Marot : 2 lycéennes à 45 € soit 90 € pour « maths en Jeans à Toulouse »

Deux autres demandes ont été examinées en séance :

- Le collège de Lalbenque : sortie 4^{ème} et 3^{ème} : Italie : 1 125 € (25 collégiens à 45 €)
- L'école privée : 5 élèves à 75 € soit 375 € pour un séjour à Seignosse

L'ensemble de ces participations 2023 aux sorties et voyages scolaires s'élève à **13 940 €**, soit un montant d'attributions global de **49 830 €**.

L'octroi de ces participations a été validée à l'unanimité et chacune figure dans l'annexe budgétaire qui reprend l'ensemble des attributions.

5- Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de l'amphithéâtre et des ruelles du castrum

Kévin DELON fait un petit retour sur les fouilles archéologiques qui ont retardées cette opération.

En janvier 2021, un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec un groupement de maîtrise d'œuvre avec Juliette FAVARON, en tant que mandataire pour un montant de 36 960 € HT soit 44 352 € TTC pour l'aménagement des abords de l'église et l'aménagement de l'amphithéâtre à l'arrière, ainsi que les ruelles du castrum (rue des tisserands, rue de l'église, impasse du sol).

Une opération de travaux estimée à 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC.

Le marché de maîtrise d'œuvre a connu une interruption importante dû en grande partie à cause des fouilles archéologiques effectués en novembre 2021.

Pour dater le redémarrage de cette opération avec un ordre de service de reprise, la maîtrise d'œuvre sollicite un avenant d'un montant de 3 250 € HT soit 3 900 € TTC.

Le marché de maîtrise d'œuvre passe de 36 960 € HT à 40 210 € HT soit en TTC de 44 352 € à 48 252 € TTC.

Après examen et délibération l'assemblée valide à l'unanimité l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour 3 250 € HT soit 3 900 € TTC et autorise le Maire à signer l'avenant et l'ordre de service de reprise.

6 – Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

En 2020, lors des formalités d'installation, une délibération a été prise le 4/09/2020 pour constituer la commission de contrôle des listes électorales.

Suite à la Loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a réformé les modalités de gestion des listes électorales et créé un répertoire électoral unique et permanent (REU).

En vertu de l'article R 7 du code électoral, les membres de la commission de contrôle sont nommés par la Préfète pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement du conseil municipal. En 2023, chaque commission de contrôle doit donc être renouvelée.

La commission est composée de cinq conseillers municipaux :

1/ **3 conseillers municipaux** appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation (de signature ou de compétence) et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

2/ **2 conseillers municipaux** appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation (de signature ou de compétence) et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Depuis 2020, la commission est la suivante :

3 conseillers : Sylvie PAGES-GRATADOUR, Jacques MARZIN et Marie-Joëlle ROCHE

2 conseillers : Catherine REBIERE et Stéphane DOLO

Pour la deuxième partie du mandat 2023-2026, la composition proposée est la suivante :

3 conseillers titulaires : Serge CHARONNAT, Jacques MARZIN et Marie-Joëlle ROCHE

3 conseillers suppléants : Marie DELPECH, Guillaume BISMES et Philippe SUDRES.

2 conseillers titulaires : Catherine REBIERE et Stéphane DOLO

2 conseillers suppléants : Mathieu CROUZET et Géraldine MOLES.

Validation à l'unanimité de cette nouvelle composition.

7 – Conclusion d'un contrat d'apprentissage au service technique

Il est proposé de conclure un contrat d'apprentissage pour le service technique. Ce jeune est en fin de formation de CAP jardinier-paysagiste.

Le contrat débutera le 11/04 jusqu'au 31/08/2023.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le contrat d'apprentissage et autorise le maire à le signer.

8 – Besoin d'emploi saisonnier été 2023

Comme chaque année, la saison estivale occasionne des besoins en personnel.

Pour le fonctionnement de la piscine municipale, il faut une équipe pour la tenue du guichet des entrées et une équipe pour l'encadrement et la surveillance des baigneurs.

Pour la tenue du guichet, je vous propose de créer un emploi saisonnier pour la période du 20/05 au 15/09. Il pourra y avoir deux à trois personnes pour se partager la période définie suivants les disponibilités de chacun. Le nombre d'heures sera défini en fonction des heures à réaliser sur chaque période. En haute saison : un maximum de 32 h/semaine et en période scolaire (juin-septembre) : 14h/semaine.

Pour la surveillance des bassins : je vous propose de solliciter les besoins (BEESAN et/ou BNSSA) auprès de PROSPORT. Il faut une équipe de 3 personnes, Quentin VALIERE est le responsable et il doit être accompagné d'un BNSSA sur la période de haute saison et pouvoir être remplacé par un BESSAN ou BNSSA avec dérogation lors de ses repos).

Il convient donc de solliciter deux personnes pour couvrir les besoins.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la création d'un emploi saisonnier pour la tenue du guichet de la piscine durant la période d'ouverture et valide la sollicitation de l'organisme Prosport et autorise à signer la ou les conventions de mise à disposition.

Pour le service technique : il convient de créer un emploi saisonnier pour remplacer les agents en congés annuels compte tenu que la période est en général chargée.

Proposition d'un temps complet sur deux mois, en général, on laisse la possibilité à deux jeunes (un mois chacun).

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la création d'un emploi saisonnier sur 2 mois à temps complet.

9 – Dossier amende de police : plan de financement

Il est envisagé de déposer deux dossiers au titre des amendes de police pour 2023, un dossier pour la sécurité des abords de la salle des fêtes de ST HILAIRE et des aménagements du parking qui vont débiter prochainement.

Un autre dossier concernant la route de Cahors RD6 avec l'installation d'un plateau traversant. Après contact avec le service compétent du Département, la commune pourrait être éligible au montant de 17 700 €.

Charles LONJOU a fait chiffrer :

le secteur de ST HILAIRE (accès à la salle des fêtes, la signalisation, terre végétale, plantation et démolition muret, aménagement piétonnier, installation en agglomération avec signalétique), soit un budget prévisionnel de 14 008.76 € HT .

Le secteur la route de Cahors avec la mise en place de deux plateaux surélevés, coût prévisionnel pour deux plateaux : 15 820.50 €.

Proposition d'un plan de financement :

Coût prévisionnel des travaux pour ces deux secteurs : 29 829.26 € HT

Subvention sollicitée au titre des amendes de police : 17 700 € HT

Fonds libres ou emprunts y compris la TVA : 18 095.11 €

Coût total de l'aménagement : 35 795.11 € TTC.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité ces deux secteurs avec une sollicitation de subvention au titre des amendes de police.

10 – Questions diverses

Demande de rajouter un point à l'ordre du jour concernant **le plan de financement modifié de l'aménagement du parking et la rénovation de la maisonnette en salle associative annexe.**

En effet, le marché de travaux pour le parking a été notifié le 3/03/2023, nous avons l'estimation affinée des dépenses correspondantes à cette opération.

Le plan de financement de départ a été délibéré le 14/01/2022 pour un montant de 87 000 € HT, or nous sommes au montant prévisionnel de 99 500 € HT.

Seule la DETR a été sollicitée et acquise pour 26 001 €.

Il convient de modifier le plan de financement pour solliciter les autres financeurs.

DETR : 26 001 € (acquise)

DEPARTEMENT : 19 900 € (20% de 99 500 €)

REGION : 19 900 € (20 % de 99 500 €)

Soit un total de 65 801 € de financement possible

Fonds libres / emprunt y compris la TVA : 53 599 €

Total de l'opération en TTC : 119 400 €

Reste à charge après récupération du FCTVA : 34 012.63 €

Après examen et délibération, l'assemblée valide à la majorité avec 4 abstentions (celles de Catherine REBIERE, Stéphane DOLO, Mathieu CROUZET et Géraldine MOLES) le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les financeurs complémentaires.

Informations :

Marie DELPECH communique sur plusieurs dates et événements :

*sur le prochain vote du budget participatif :

-vote du 22/04 au 6/05.

-avec le 21/04 à la halle de 18 h à 19 h : présentation des projets sous forme de film avec les porteurs de projet.

*le 21/04 à 20 h 30 : réunion publique sur le photovoltaïque.

*le 18/04 à 18 h : réunion publique sur le PLUI à la salle des fêtes de Varaire.

*le 20/05 : ouverture de la piscine au public, avec du 22 au 27/05 : semaine de découverte pour les séances d'activités (aquagym, aquabike, aquafitness).

*le 13/06 : la gendarmerie et le CCAS : prévention envers les séniors, à la salle des fêtes de ST HILAIRE, repas partagé, pour les plus de 65 ans. Inscription obligatoire en mairie.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.

Fait à LALBENQUE, le 14/04/2023,

Le secrétaire de séance

Mathieu CROUZET.



Le Maire

Liliane LUGOL.



Aucune observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité avec une abstention, celle de Jacques MARZIN car absent lors de la séance.